

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

EMPLOI

SUBVENTION GRAINE DE SOL POUR
L'ACTION "SERVICE D'AMORÇAGE DE
PROJET" (SAP) - CITÉSLAB

Délibération : **09.2013.069**

Transmis en préfecture le :

27 septembre 2013

Séance du : **26 septembre 2013**

Compte-rendu affiché le **30 septembre 2013**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **17 septembre 2013**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **33**

Président : **Monsieur CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, Bernadette VIVES, Michel MONNET, Yves GAVault, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

Membres absents excusés à la séance :

Denis LAFAURE, François VURPAS, Maryse JOBERT-FIORE, Marie-Pierre MOREL, Yves MOLINA

Pouvoirs :

Denis LAFAURE à Yves DELAGOUTTE, François VURPAS à Roland CRIMIER, Maryse JOBERT-FIORE à Guillaume COUALLIER, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Yves MOLINA à Etienne FILLOT

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Marie MICHAUD

La situation de l'emploi en France mérite que chaque acteur, à son niveau, puisse contribuer à améliorer la situation, que ce soit de manière directe ou indirecte.

Aussi, maintenir notre niveau d'investissement est une réponse à cette pratique mais soutenir et accompagner l'initiative à la création d'entreprises l'est également. C'est pourquoi la Ville s'est engagée dans le cadre des actions mises en place par Graine de SOL qui visent à l'accompagnement des jeunes chefs d'entreprises.

La structure propose en effet un cadre légal à de futurs créateurs d'entreprises leur permettant un démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est en effet conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement, d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité).

Toutefois il s'avère que de nombreuses personnes ne sont qu'au stade du projet de création sans formalisation aboutie.

Aussi une nouvelle action « Service d'Amorçage de Projet » (SAP) a été expérimentée à travers la structure Graine de SOL en 2012 afin de répondre à ce public.

La pertinence de cette action au terme d'un an de fonctionnement est avérée car le besoin d'un interlocuteur pour un potentiel futur créateur d'entreprise est essentiel dans cette phase de formalisation. En effet, les partenaires de l'emploi, de l'insertion et du champ socio-éducatif font remonter des besoins d'accompagnements spécifiques lors des permanences qui se tiennent sur les communes, pour :

- sensibiliser et éviter les immatriculations hasardeuses;
- accompagner la formalisation du projet et l'adéquation homme/projet;
- orienter et sécuriser le parcours de la création d'entreprise.

Il est donc aujourd'hui proposé de cofinancer (avec d'autres acteurs publics) cette action pour un an (de septembre 2013 à septembre 2014) en substitution de la participation financière d'ARKEMA, partenaire lors de l'expérimentation.

Le Budget prévisionnel se présente comme suit et la part de la Ville pour une année complète (de septembre 2013 à septembre 2014) s'élève à 3 495 € (selon la règle des communes du SOL, au prorata du nombre d'habitants).

CDC	29 774
Grand Lyon	10 000
ACSE	8 000
Oullins	3 495
Saint-Genis-Laval	3 495
Pierre Bénite	2 392
Brignais	2 392
TOTAL	59 548

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **VERSER** la subvention de 3 495 € au porteur Graines de SOL, proratisé par exercice budgétaire, soit 1 165 € pour 2013.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie MICHAUD ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,

